

## SEANCE DU 08 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi 08 avril, à 21 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Christine DUBOIS – Maire.

### PRÉSENTS

Mesdames	CHEMIT Dominique GAUTIER Hélène MAUDENS Karine
Messieurs	ADAMO Jacques de l'ESTANG du RUSQUEC Guillaume de la BRETONNIERE Laurent CEPEDA Christophe FORTIN Jean-Luc

### ABSENTS EXCUSÉS

Madame	PIAT Sylvie (pouvoir à Christine DUBOIS)
Monsieur	BERTHEL Christophe (pouvoir à Karine MAUDENS)

**Nomination d'un secrétaire de séance : Guillaume de l'ESTANG du RUSQUEC**

### **1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 05 MARS 2015**

Le compte rendu de la séance du 05 Mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **2°) VOTE DES TROIS TAXES**

Le maire propose de maintenir les taux d'impositions pour l'année 2015 équivalents aux années précédentes. Les taux et les produits des impositions directes sont les suivants :

• Taxe d'habitation	5.61 %	21 021.00 €
• Taxe foncière	6.12 %	53 978.00 €
• Taxe foncière (non bâti)	24.58 %	5 014.00 €
	Produit fiscal attendu	<b>80 013.00 €</b>

Madame le Maire précise que les taux sont inchangés depuis 1998. Mais qu'en raison des baisses de dotations de l'État et si la zone d'activités n'est pas réalisée, une augmentation n'est pas à exclure dans les années à venir.

Le conseil municipal vote le maintien des taux d'impositions pour 2015 à l'unanimité

### **3°) PROJET DU STADE**

L'équipe municipale a débattu d'une proposition d'aménagement du stade, dans le cadre du contrat territorial et a envisagé plusieurs solutions.

Chacun doit y réfléchir. Une réunion de travail est programmée à huis clos le 12 Mai 2015 à 21 heures.

### **4°) DELIBERATION CONCERNANT LE DÔME DE DESENFUMAGE DE LA SALLE DES FÊTES POUR SUBVENTION SENATORIALE**

Le conseil municipal décide d'approuver la délibération à l'unanimité concernant le changement du dôme de désenfumage de la salle des fêtes.

### **5°) QUESTIONS DIVERSES**

Il n'y a pas de questions diverses

Madame le Maire lève la séance à 21 h 50